



AMAP SAUMUR - CONTRAT PAIN

MJC, place de Verdun 49400 SAUMUR

Mail : amap.saumur@laposte.net

L'association a pour but de maintenir ou d'inciter à l'installation d'une agriculture paysanne durable et de proximité, en proposant des produits écologiquement sains, variés, de saison et socialement équitables.

Par la signature de ce contrat, paysans et Consomm'acteurs s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte des Association pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne (voir site) : ils sont partenaires.

Des aléas peuvent intervenir, remettant en cause la livraison. Dans ce cas, nous étudierons une solution pour les produits manquants entre producteur, référent et bureau d'AMAPez-vous. Dès réception, les consomm'acteurs sont responsables de leurs produits (la chaîne du froid...).

En cas d'absence le Consomm'acteur s'engage à faire récupérer ses produits par une autre personne. Les produits non récupérés ne pourront pas être reportés lors de la prochaine distribution.

Le consomm'acteur dispose d'une période d'essai de 1 mois, après laquelle il pourra rompre le présent contrat sans contrepartie.

Le présent contrat sera reconduit tacitement à la fin de chaque période à la remise par la remise de la commande et du règlement au référent. En cas d'arrêt, le consomm'acteur devra prévenir le référent.

LE PRODUCTEUR

François Bonnin

Le Fournil Méronnais

lefournilmeronnais@gmail.com

07 83 94 08 01

LES REFERENTES

Nele Galli - Dickx

neledickx@hotmail.com

06 45 61 65 27

Et Evelyne Delarue

CONSOMM'ACTEUR

Nom et prénom :

Numéro d'adhérent :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Les produits

Le producteur propose du pain nature en 500g, 1kg et 2kg, du pain aux graines de lin et de tournesol en 500g, 1kg et 2kg et du pain de petit épeautre en 500g et 1kg. Le producteur cultive ses propres céréales, les moud sur meule de pierre et fait cuire son pain dans un four à bois à la ferme. Le consomm'acteur passe sa commande via le tableau joint au contrat et actualisé à chaque période.

Engagements du producteur

Le producteur s'engage à livrer du pain de façon hebdomadaire sur une période de plusieurs mois, selon le tableau de commande qui récapitule le prix de chacun des produits. Le nombre exact de distributions assurées sera défini en début de période par le producteur.

Engagements du consomm'acteur

Le consomm'acteur s'engage à payer à l'avance les produits indiqués dans sa commande, pour la période convenue. Il accepte ainsi les fluctuations inhérentes à la production concernée.

Modalités de paiement

Le paiement s'effectue en un à trois chèques qui seront débités par le producteur de manière échelonnée tout au long de la période convenue. Le nom du titulaire du chèque sera le même que celui du contrat. Les paiements sont gérés par la référente. Elle est chargée de remettre les chèques collectés au producteur et de veiller au respect des quantités livrées aux consomm'acteurs.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance et accepter les termes du présent contrat ainsi que les modalités prévues par le règlement intérieur de l'AMAPez-vous.

Fait à Saumur, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur

Le consomm'acteur

François Bonnin